

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

DU 3 AU 10 DECEMBRE 2026

POURQUOI VOTER
SUPAP-FSU ?



1

LE SUPAP-FSU REPOND A TOU.TES LES AGENT.ES SYNDIQUE.ES OU NON



- Nous répondons à **toutes vos questions et sollicitations** que vous soyez syndiqué.e ou non.
- Par téléphone, par mail, en permanence (toute l'année, même pendant les vacances scolaires) ou sur le terrain. Nous allons à votre rencontre tous les 2 mois dans chaque établissement).
- Des réponses **concrètes, rapides et fiables**.

2

LE SUPAP-FSU ACCOMPAGNE TOU.TES LES AGENT.ES SYNDIQUE.ES OU NON



- Nous vous **accompagnons** lors de vos entretiens disciplinaires ou autres, que vous soyez syndiqué.e ou non
- Nous vous **informons** sur vos droits, les démarches et les procédures
- Nous vous **soutenons** à chaque étape
- Vous n'êtes **jamais seul.e**

3

LE SUPAP-FSU TRAVAILLE A L'UNITE SYNDICALE



- Le SUPAP-FSU travaille à **l'unité syndicale**
- Le U de FSU signifie Unitaire : nous agissons **avec** d'autres syndicats pour **défendre ensemble** nos droits et nos conditions de travail car **l'union fait la force**
- Plus on est uni.es, plus on est fort.es face à l'administration

3

LE SUPAP-FSU INFORME LES AGENT.ES SUR LEURS DROITS



- Les **guides des droits et des carrières** central et petite enfance réalisés par le SUPAP-FSU sont distribués à **chaque** agent tous les 4 ans.
- Nous envoyons régulièrement des tracts pour **informer les agent.es** des réformes gouvernementales ou de notre administration et ses conséquences.
- Toutes les informations du SUPAP-FSU sont sur **le blog** supap-fsu.org et sur le **site internet** www.supap-fsu.com